

d'aide au développement (ou CAD) à Tokyo, en septembre dernier, ont concentré leurs travaux sur une étude des moyens de "déliier" les prêts de développement de caractère bilatéral.

Le Canada s'est félicité publiquement de cette recherche et de l'esprit qui l'inspire, et de hauts fonctionnaires de l'ACDI ont pris une part active dans les échanges de vues qui ont fait suite à cette rencontre de Tokyo. Ce que nous ne voudrions pas, cependant, c'est que cet intérêt nouveau des membres du CAD à l'endroit des projets de "déliement" de l'aide masque des mouvements vers la diminution du volume de l'aide ou un durcissement des conditions financières de cette aide (comme une sorte de contrepartie de la réduction des conditions d'achat qui caractérisent l'aide liée). Vous avez reçu, le mois dernier, un exposé plus détaillé des principes qui nous régissent dans l'ensemble de ce domaine. Je me borne donc en ce moment à insister, -- mais très fortement --, sur les conséquences étendues que pourrait avoir un accord international, dans le cadre CAD, sur des mesures concertées conduisant à "déliier" l'aide bilatérale fournie par les prêts de développement.

2. Mettre davantage l'accent sur l'aide multilatérale afin de collaborer davantage aux initiatives internationales qui visent à rendre les conditions de l'aide plus libérales

Les initiatives du CAD en faveur du "déliement" de l'aide sont une preuve de l'attention de plus en plus grande que les pays donateurs accordent à l'aide multilatérale et coordonnée.

Dans ce domaine, le Canada fait déjà bonne figure. Nous avons mené le mouvement qui a réapprovisionné et même élargi le fonds de prêts de l'Association internationale de développement (communément appelée AID ou IDA). Notre aide est distribuée dans une proportion plus grande que celle de la plupart des pays donateurs, par l'intermédiaire des organismes internationaux, et la révision de la politique étrangère de notre Gouvernement nous a menés plus avant dans cette direction en fixant comme objectif de notre aide multilatérale une proportion de 25 p. 100 de l'ensemble. Le Canada aura presque atteint cet objectif l'an prochain lorsque l'on procédera au troisième réapprovisionnement du fonds de l'AID. Notre contribution, en effet, devra doubler pour aller de pair avec le doublement de la totalité du fonds.

Il faut également signaler notre participation aux banques régionales de développement. Nous avons concouru à la création de la Banque du développement des Caraïbes. Nous nous efforçons actuellement de lancer un Fonds spécial pour prêts à conditions faciles sous l'égide de la Banque africaine de développement. Dans le cadre de la Banque asiatique de développement et de l'administration de la Banque interaméricaine de développement, nos contributions n'ont pas été utilisées aussi rapidement qu'on aurait pu le souhaiter. Une des raisons en est l'obligation qui liait l'emploi des prêts accordés par l'intermédiaire de ces institutions à l'achat de produits et de services au Canada. Il va falloir trouver une solution à ce genre de problème. Dans les discussions qui se font à l'échelle mondiale sur la meilleure manière de "déliier" l'aide de façon concertée et contrôlée, un accord commence à se faire sur ce que l'on appelle "la formule hollandaise". D'après celle-ci, les prêteurs membres d'une Banque de développement donnée, s'ils acceptaient de "déliier" leur aide, seraient autorisés en retour à se faire ouvertement concurrence entre eux pour les fournitures prévues par leurs prêts, ainsi qu'à faire concurrence aux producteurs des pays en voie de développement.